

Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Ouest Vendéen

BILAN DE LA CONCERTATION • 5

Table des matières

MODALITÉS DE CONCERTATION ET MISES EN ŒUVRE	3
OBJECTIFS ET MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉVUES PAR LE SYNDICAT MIXTE	
BILAN DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION	3
LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	5
LES OBSERVATIONS DU PUBLIC FORMULÉES LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE	5
LA PRISE EN COMPTE DE CES OBSERVATIONS	6
ANNEXES	8
EXEMPLES D'ARTICLES DE PRESSE	8
SITE INTERNET DU SCoT : QUELQUES COPIES D'ÉCRAN (www.vendeecoeurocean.fr)	10
LES PANNEAUX D'EXPOSITION	12
LES LETTRES D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE (4 pages)	13
LES LETTRES D'INFORMATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	14

MODALITÉS DE CONCERTATION ET MISES EN ŒUVRE

OBJECTIFS ET MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉVUES PAR LE SYNDICAT MIXTE

Les objectifs et modalités de concertation prévues pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ont été fixés par le comité syndical du Syndicat mixte Vendée Cœur Océan dans sa délibération du 19 décembre 2013 :

.../...

« Il est proposé de retenir les modalités de concertation suivantes, qui seront mises en place en fonction de l'avancement de l'élaboration du SCoT :

- Une information du public, à travers un dossier et un registre, déposés au siège des trois intercommunalités,
- Une exposition,
- Au moins une réunion publique,

Auxquelles se rajouteront les outils opérationnels suivants :

- Les bulletins d'information des communautés de communes,
- Une lettre d'information du Syndicat Mixte à des moments clés de l'étude, envoyée aux élus municipaux et à la presse,
- Des points d'information relayés par le site Internet du Syndicat

Les habitants pourront faire valoir toute contribution écrite, en l'adressant à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoT ».

BILAN DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA CONCERTATION

MOYENS DE CONCERTATION PRÉVUS	MOYENS DE CONCERTATION UTILISÉS
Une information du public, à travers un dossier et un registre, déposés au siège des trois intercommunalités	
Une exposition	5 panneaux d'exposition, téléchargeables sur le site Internet, ont été affichés dans les 29 communes, au siège des 2 communautés de communes et du syndicat mixte.
Au moins une réunion publique	Une réunion publique a été organisée le 30 novembre 2017, au siège de la CC Vendée Grand Littoral L'un des panneaux d'exposition mentionnait les modalités de concertation prévue par le comité syndical. L'un des panneaux d'exposition mentionnait la date, l'heure et le lieu de la réunion publique.
Les bulletins d'information des communautés de communes	En septembre 2016, pour la CC du Pays Moutierrois, En octobre 2016, pour la CC du Talmondais, En décembre 2016, pour la CC du Pays des Achards

-	Deux lettres d'information ont été réalisées : l'une en décembre 2015 et l'autre en Mai 2017. Ces lettres d'information, téléchargeables sur le
municipaux et à la presse	site Internet, ont été distribuées aux élus
	municipaux et à la presse.
Des points d'information relayés par le site Internet du Syndicat	Un site internet dédié au SCoT Sud-Ouest
	Vendéen a été mise en ligne en juillet 2014. Il
	permet de suivre le calendrier d'élaboration et le
	contenu du SCOT.

Outre ces modalités expressément prévues pour la concertation, un grand nombre de réunions de travail, d'information et d'élaboration ont été tenues dans le cadre de la réalisation du SCOT :

- 11 comités syndicaux de 2013 à 2018;
- 21 Bureaux Syndicaux de 2013 à 2018;
- 2 Forum SCoT destiné à l'ensemble des élus municipaux
 - Présentation du diagnostic, le 1^{er} octobre 2014,
 - Présentation du PADD, le 17 décembre 2015 ;

3 Réunions intercommunales pour présenter le DOO, ouvertes à l'ensemble des élus municipaux et à la presse :

- Présentation du projet DOO à Talmont-Saint-Hilaire, le 17 mai 2017,
- Présentation du projet DOO à Moutiers-les-Mauxfaits, le 23 mai 2017,
- Présentation du projet DOO à Ste Flaive-des-Loups, le 30 mai 2017 ;

3 réunions pour les personnes publiques associées (PPA) :

- Présentation du diagnostic le 1 octobre 2014,
- Présentation du PADD le 15 septembre 2015,
- Présentation du DOO le 12 juillet 2017 ;
- 3 réunions techniques avec la DDTM en 2014, 2016 et 2017;
- 2 réunions techniques avec la Chambre d'agriculture en 2017;
- 1 réunion technique avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) en 2017;
- 1 réunion de présentation du SCoT au Conseil de Développement, le 7 décembre 2017 ;
- 1 conférence de presse en 2017

Ces réunions, en particulier la réunion publique et les forum SCoT, ont donné lieu à plusieurs articles dans la presse locale et sur le site Internet du syndicat mixte Vendée Cœur Océan.

Ainsi, l'ensemble des moyens de concertation prévus par le syndicat mixte pour la procédure d'élaboration ont été effectivement mis en œuvre.

LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Aucune observation n'a été consignée dans les registres prévus à cet effet aux sièges des communautés de communes.

LES OBSERVATIONS DU PUBLIC FORMULÉES LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE



Réunion publique à Talmont-Saint-Hilaire, le 30 novembre 2017

Lors de cette réunion publique, qui a rassemblé une trentaine de personnes, un certain nombre de questions a été posé par les participants.

OBSERVATIONS:

Thématique scolaire :

Le SCoT peut-il permettre la construction d'un collège à Talmont-Saint-Hilaire ? Talmont-Saint-Hilaire est un chef-lieu de canton avec une population croissante qui a besoin d'un collège.

Thématique économique :

Selon certains intervenants, il faudrait combler les surfaces disponibles dans les zones d'activités économiques (ZAE) avant d'aménager des extensions ou créations sur des terres agricoles.

Thématique logement:

Selon certains intervenants, il faudrait que les objectifs de construction de logements sociaux soient répartis en fonction des emplois présents sur le territoire.

Thématique mobilité :

Selon certains intervenants, il faudrait que le SCoT puisse permettre le développement de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire. Il y avait au début du XXème siècle, une desserte ferroviaire particulièrement développée sur le territoire...

LA PRISE EN COMPTE DE CES OBSERVATIONS

Les observations du public à la réunion publique ont permis, dans certains cas, de préciser ou d'enrichir le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Nous reprenons les thèmes précédemment indiqués dans le tableau ci-dessous, en mettant en regard la suite que le SCoT a réservé à ces points d'observation et leur prise en compte dans l'évolution des documents :

THEMES FAISANT L'OBJET DES OBSERVATIONS	PRISE EN COMPTE DANS LE SCOT
Thématique scolaire	La question de l'implantation du collège à Talmont-Saint-Hilaire n'est pas du ressort du SCoT. Il s'agit d'une compétence exercée par le Conseil Départemental de la Vendée. Néanmoins, ce constat est repris dans le rapport de présentation, p.28 : « Un projet de collège est à l'étude à Talmont-Saint-Hilaire, seul chef-lieu de canton en Vendée, ne disposant pas de collège ». De plus, le PADD du SCoT identifie Talmont-Saint-Hilaire comme un pôle principal. Or, le DOO prévoit que les pôles principaux ont vocation à « accueillir préférentiellement les équipements et services d'envergures ». Ainsi, Talmont-Saint-Hilaire est prioritaire au sein des communes du SCoT pour accueillir un tel équipement.
Thématique économique	La limitation de la consommation d'espace pour les zones d'activités économiques, comme pour l'habitat, est l'un des fondements du SCoT. Le rapport de présentation du SCoT a permis de faire un état des lieux précis des ZAE en déterminant notamment les surfaces disponibles (viabilisées) et en réserve foncière (non-viabilisées). De plus, un bilan de la

	consommation d'espace par les ZAE a été réalisé sur 10 ans (2006-2015). Le PADD prévoit « d'optimiser l'utilisation du foncier en rationalisant l'utilisation de l'espace. Le projet de territoire vise à réduire d'environ 30% la consommation d'espace à vocation économique par rapport à la période passée ». Le DOO hiérarchise en trois catégories les ZAE en fonction de leur importance, en attribuant une enveloppe globale de 100 ha pour les 15 prochaines années, soit une diminution de 35% de la consommation d'espace. De plus, le DOO prévoit un certain nombre de critères à remplir avant d'engager une extension ou création d'une nouvelle ZAE.
Thématique logement	Le rapport de présentation rappelle que seulement 3,4% des logements sont sociaux. Le PADD fixe un objectif de 7% de logements sociaux à l'horizon 2032. Le DOO précise la répartition de cet objectif en fonction de l'armature urbaine. Ainsi, les objectifs de logements sociaux sont plus importants sur les pôles principaux, secondaires et littoraux que sur les pôles ruraux.
Thématique mobilité	Le rapport de présentation présente les alternatives à la voiture individuelle, avec notamment un zoom historique le réseau ferré présent sur le territoire dans les années 30. Par ailleurs, le PADD a pour objectif de faciliter « l'ensemble des actions qui contribueront à renforcer l'usage des modes alternatifs et des transports en commun ». Enfin, le DOO prévoit d'« étudier la remise en fonctionnement de la halte ferroviaire de Champ-Saint-Père et la modernisation de la double voie ferrée (La Roche-sur-Yon/La Rochelle) en coopération avec les AOT et autres acteurs compétents ».

ANNEXES

EXEMPLES D'ARTICLES DE PRESSE

Journal du Pays Yonnais – 24/12/2015

scoт. Pour un développement cohérent

Le deuxième forum du Scot sud-ouest vendéen s'est tenu jeudi 17 décembre, à l'espace socioculturel de La Boissière-des-Landes.

La Boissière-des-Landes. Le Schéma de cohérence territoriale (Scot), prescrit en décembre 2013 sur un périmètre de 31 communes, prend forme. A partir du diagnostic et des principaux enjeux, présentés lors du premier forum en octobre 2014, les élus du syndicat mixte ont travaillé à l'élaboration d'un projet politique commun (Projet d'aménagement et de développement durable).

Pour la seconde rencontre, trois points importants étaient à l'ordre du jour : présentation du PADD, échanges sur les étapes à venir, information sur le programme Ledaer 2014-2020. La réunion était menée par Edouard de la Bassetière, président du Syndicat mixte Scot du sud-ouest



Une assemblée d'élus sérieuse et attentive aux explications d'Edouard de la Bassetière, président du Scot du sud-ouest vendéen.

vendéen. « La recherche d'un développement cohérent est l'objectif de l'ensemble des élus. Nous y travaillons depuis deux ans. L'élaboration du diagnostic, durant le premier semestre 2014, a permis de mettre en lumière les principaux enjeux : évolution démographique, économie,

préservation de l'environnement, logement et transports », explique l'élu.

Après avoir fait le diagnostic socio-économique du territoire, en mettant en avant ses forces et ses faiblesses, le Scot aspire à développer l'ensemble de son territoire en conjuguant développement et protection du lit-

toral, le maintien l'accueil et le développement des entreprises, la mise en synergie du sud-ouest vendéen avec les territoires voisins, le renforcement des identités locales singulières (rurales et agricoles, littorales, urbaines), tout en diversifiant leurs vocations territoriales initiales (littorale, industrielle, agricole...).

Journal des Sables – 23/11/2017

VENDÉE CŒUR OCÉAN. Le SCOT du sud-ouest vendéen

Vendée Cœur Océan, c'est le schéma de cohé-rence territoriale pour plantier l'avenir du sixi-ouest vendéen.

Le périmètre du Schema de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud-Ouest Vendèen comprend 29 communes, deux commu 29 communes, deux communes et plus de 50 000 habitants. C'est un docu-ment d'utbanisms, c'est lequel l'ensemble des PLU devrout s'in compazibles. Départi, motres en cohérence les politiques d'armé-nagement des 29 communes du Pays des Adhards et de Vendée Grand Littoral

Réunion publique to SCOT de Sad-Quest Ven-déen a été present en décembre ou contact (92 51 96 15 01 ou contact (92 en descourse cean.fr

an décembre prochain, le SEOT Sud-Duest Vendéen ve être entté. Il sers préciabliment présenté les d'une selonde publique le jeudi 30 novembre, à 18 heures, au sége de la Communauté de Communes de Wendée Grand Littors (2 de 281s. Avant que le SEOT ne dévienne existation, plusieurs étapes restant à peaser tibles l'enquête publique début 2018 et l'approbation du SEOT préser à la m-2018. Le SEOT est un document d'urbanisme que ses évalué tous les éta ens. La projet de SEOT est déchar-peable sur vevu endéecces-trocean fur et est consultable au format papire aux sièges des deux communautés de com-munes.



Gaëtan Jourdain et Édouard de la Bastière, président du SCoT.

Journal Ouest France - 28/11/2017

Talmont-Saint-Hilaire

Zoom sur le schéma de cohérence territoriale

Trois questions à...

Édouard de la Bassetière, président du Sci (Schéma de cohérence territoriale) du Sud-Ouest ven-

C'est quoi le Scot ?

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) est un outil d'organisation du territoire élaboré pour quinze ans C'est un document d'urbanisme avec lequel l'ensemble des Plan locaux d'urbanisme (Plu) devront être compatibles. L'objectif est de mettre en cohérence les politiques d'aménagement des 29 communes du Pays des Achards et du Moutierrois Talmondals (73 300 hectares pour 50 250 habitants).

Concrètement, comment cela se traduit sur le terrain ?

Le Scot permet aux communes l'ouverture à l'urbanisation de certains espaces, en fixant des règles sur la gestion économe de l'espace. Les différents documents d'urbanisme et d'aménagement, notamment les Plu, devront être compatibles avec les orientations définies dans le Scot.

Quel est le calendrier pour sa mise en place ?



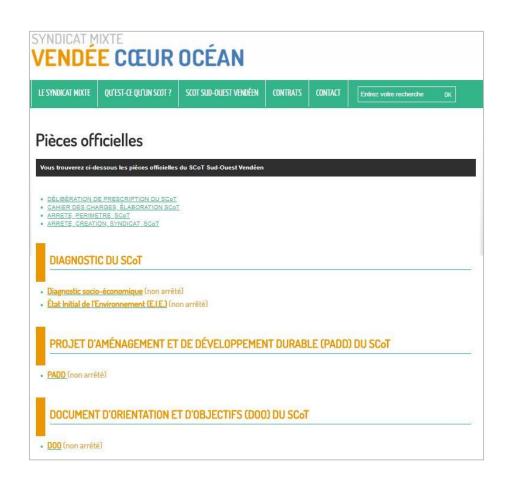
Gaétan Jourdain, chargé de l'élaboration et du suivi du Scot, aux côtés d'Édouard de la Bassetière.

Le Scot du Sud-Ouest vendéen a été prescrit en décembre 2013. Il va entrer dans sa phase exécutoire début 2018. Il sera préalablement présenté lors d'une réunion publique, leudi 30 novembre, puis viendra une enquête publique, début 2018, et l'approbation prévue en milieu d'année prochaine. Le document d'urbanisme sera évalué tous les six ans.

Jeudi 30 novembre, réunion publique, à 18 h, au siège de la communauté de communes du Moutierrois Talmondais, Zl Industriel du Pa-tis. Contact : 02 51 96 15 01

SITE INTERNET DU SCoT : QUELQUES COPIES D'ÉCRAN (www.vendeecoeurocean.fr)



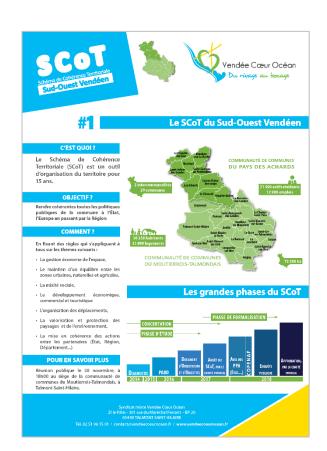




LES PANNEAUX D'EXPOSITION











LES LETTRES D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE (4 pages)





LES LETTRES D'INFORMATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC du Talmondais



CC du Pays des Achards



CC du Pays Moutierrois





Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan

Zl du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant - BP20 - 85440 Talmont-Saint-Hilaire

© 02.51.96.15.01 09.70.62.76.92 contact@vendeecœurocean.fr www.vendeecœurocean.fr